

RÈGLEMENT BOURSE AUX VÉLOS - LE 25 MAI 2024

ARTICLE 1 - CHAMPS D'APPLICATION

Rahin et Chérimont SPL et Ronchamp Tourisme - Vosges du Sud, organisent une Bourse aux vélos et accessoires à La Filature de Ronchamp le samedi 25 mai 2024 de 10h à 17h.

Cette bourse aux vélos est ouverte aux particuliers et aux professionnels du cycle. Elle concerne uniquement la vente de vélos et accessoires associés.

ARTICLE 2 - PRINCIPES DE LA BOURSE

La Bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos. Rahin et Chérimont SPL et Ronchamp Tourisme-Vosges du Sud, en tant que facilitateurs de mise en relation n'ont aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur. Les vélos/accessoires sont vendus en l'état. Il est cependant conseillé aux vendeurs de présenter des vélos/accessoires propres et en bon état. Les organisateurs n'assurent pas de service après-vente.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET RÈGLES DE VENTES

Rahin et Chérimont SPL et Ronchamp Tourisme -Vosges du Sud, demandent aux participants de régler la **somme de 5€ pour le dépôt de 1 à 5 articles, 10€ pour 10 articles etc...** pour le dépôt-vente; l'emplacement est gratuit (3m). Bien entendu, les vendeurs, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels s'engagent à ne mettre en vente que des accessoires et des vélos dont la provenance est justifiable.

ARTICLE 4 - DÉPÔT ET VENTE DES VÉLOS ET ACCESSOIRES

Le dépôt des vélos et des accessoires se fera le samedi 25 mai 2024 entre 8h et 9h30 pour les particuliers souhaitant bénéficier du dépôt vente. La reprise des articles invendus se fera le samedi 25 mai de 17h à 18h.

Le samedi 25 mai de 8h à 10h sera réservé à l'installation des particuliers qui resteront toute la journée.

ARTICLE 5 - EMPLACEMENT ET TENUE DU STAND

Les vendeurs sont responsables de leur stand et sont tenus de récupérer leur matériel et de laisser, après leur départ, un emplacement propre.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

Les organisateurs assurent une surveillance générale du site de La Filature de Ronchamp. Ils assurent la vente des vélos en dépôt vente uniquement aux conditions vues avec les déposants. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables dans les cas suivants :

- Etat du vélo/accessoires
- Prix de vente
- Accident dans l'essai ou l'utilisation des vélos
- Contentieux suite à une vente
- Vol de marchandises

Les organisateurs mettent à disposition la hall publique uniquement, aucun prêt de matériel (table, chaise, etc ...)

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la Bourse aux vélos vaut acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION - BOURSE AUX VÉLOS - LE 25 MAI 2024

NOM :

PRÉNOM :

OU RAISON SOCIALE :

N° DE TÉLÉPHONE : E-MAIL :

ADRESSE COMPLÈTE :

DÉPÔT VENTE

STAND SUR PLACE (PRÉSENCE TOUTE LA JOURNÉE SUR LE STAND)

JE SUIS UN PARTICULIER, JE FOURNIS UNE PHOTOCOPIE DE PIÈCE D'IDENTITÉ.

POUR LES PROFESSIONNELS : NUMÉRO ET LIEU D'IMMAT. AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS OU RÉFÉRENCE DU RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION AU CFE (AUTO-ENTREPRENEUR).

N° :

EN DATE DU : VILLE :

EN TANT QUE PARTICULIER, JE DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- NE PAS ÊTRE COMMERÇANT(E)
- NE VENDRE QUE DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS
- NE PAS AVOIR PARTICIPÉ À 2 AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE DURANT CETTE ANNÉE CIVILE (ARTICLE R312-9 DU CODE PÉNAL)

EN TANT QUE PROFESSIONNEL, JE DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- ÊTRE SOUMIS AU REGISTRE DE L'ARTICLE L310-2 DU CODE DU COMMERCE
- TENIR UN REGISTRE D'INVENTAIRE

DESCRIPTION DES PRODUITS VENDUS (VÉLOS, TROTTINETTES, ACCESSOIRES VÉLOS, PIÈCES POUR VÉLOS, ...)

.....
.....
.....

FAIT LE À SIGNATURE :

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER COMPLÉTÉ AVEC VOTRE RÈGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE SPL RAHIN ET CHÉRIMONT) ET LES COPIES DE JUSTIFICATIFS À RONCHAMP TOURISME